

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----

EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

**Séance du 18 septembre 2019**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE., M. JASPART, M. JORROT, Mme MIELLE, M. FOUILLOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (2) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM)

Membre excusé (5) : Mme AVENA, Mme HERVIEU, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 septembre 2019.

**Délibération n° : 20-2019**

**Objet : Conseil Départemental de Côte d'Or – Mise à disposition de logements au sein de la résidence sociale Abrioux.**

Le 1er octobre 2017, une convention a été signée entre le Conseil Départemental de la Côte d'Or et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour définir les modalités de collaboration en vue d'offrir un hébergement au sein de la résidence sociale Abrioux à des jeunes Mineurs étrangers Non Accompagnés (MNA) dans l'attente d'une place en institution.

Cette convention a été renouvelée pour 9 chambres d'octobre 2018 à septembre 2019.

Le Département souhaite continuer à bénéficier de ces hébergements pour les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Toutefois, parce qu'ils sont plus autonomes et indépendants, le Département propose d'orienter des jeunes MNA approchant de leur majorité et engagés dans un parcours de formation ou d'emploi. Sur décision dérogatoire et validée par le Directeur Général Adjoint des Solidarités du Conseil Départemental, quelques jeunes pourront être accueillis au-delà de leur majorité afin de leur permettre de terminer leur année scolaire.

Il est proposé de louer au Département neuf chambres au sein de la résidence sociale Abrioux pour accueillir au total neuf jeunes, du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- décident de renouveler ce partenariat et valident la convention avec le Conseil Départementale de Côte d'Or pour la mise à disposition de 9 chambres à la résidence Abrioux pour 9 jeunes, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une durée de 12 mois ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention définitive et tous les actes à intervenir pour son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20190918-20\_2019-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2019  
Date de réception préfecture : 30/09/2019